



## Aide à la prise de décision

Par **Marie777\_old**, le **29/11/2007** à **10:15**

Mon mari envisage une séparation. Nous sommes mariés sous régime séparations biens. Nous achetons en SCI commune une maison (crédit en cours sur 10 ans). Je détiens 33% du capital d'une SAS (forme juridique ayant évolué dans le temps créée par tous les deux dans laquelle j'ai travaillé pendant 20 ans jusqu'en 2004) détenue en partie par une sarl holding dont je suis co-gérante. Il souhaite que je lui cède ces 33% à la fin de l'année pour pouvoir faire entrer de nouveaux associés dans la SAS. Aujourd'hui j'assure gestion administrative et partie comptable de la sarl holding et le reste du temps je m'occupe de notre fils avec grave maladie psychique. Il me propose de rester dans la maison en cours d'acquisition dont il payerait les mensualités et que je la loue 3 mois de l'année (revenu estimé de 12000 (E) pour me constituer un revenu pour vivre. Mais s'il décide par la suite de vendre maison (en SCI parts égales) et de liquider la sarl holding dans laquelle sont mes seuls revenus professionnels... ?

Comment puis-je préserver au mieux mes intérêts ? Que lui répondre à sa demande de cession de mes parts (à la valeur intrinsèque) ?

Merci d'avance